

CONGO BELGE

Territoire du Ruanda-Urundi
Service des travaux Publics

AVIS DE RÉSERVATION DE CRÉDITS D'ACHAT
AUX MAGASINS GÉNÉRAUX D'APPROVISIONNEMENTS

A M^r l'Administrateur de Territoire,

à

RUHENGRI.

M^r l'Administrateur de Territoire,

Code du
gestionnaire

6 1 9 0 0 9



Voir note au verso.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que conformément aux prescriptions de la circulaire n° 34/19 du 25 août 1955 :

a) il vous est réservé à l'art. 133/04 du B. 0. 1950
un crédit d'achat aux Magasins Généraux d'Approvisionnement de Léopoldville d'un montant de Frs 4.000,--

(.....)
b) il vous est accordé à l'art. ~~.....~~ du B. ~~.....~~ 195
un crédit supplémentaire de frs. ~~.....~~
La réservation de crédit s'élève donc à ce jour à frs. ~~.....~~

c) votre réservation de crédit à l'art. ~~.....~~ du B. ~~.....~~ 195
qui s'élevait à ~~.....~~ frs
est réduite de ~~.....~~ frs
La réservation s'élève donc à
ce jour à frs 4.000,--

Imputation

9 1 0 9 1 3 3 0 4 0 0 9 6 1

Réservé aux MG.

.....

.....

Usumbura le 23 janvier 1960.

Le Directeur des Travaux Publics du R.U.,

J. SCHEUFELE
P.O. Le Chef de Bureau
F. GOTTAL

Distribution :
ex. blanc - Consommateur
ex. rose - Magasins Généraux
ex. jaune - Minute - gestionnaire

